

Enseigner en ULIS-école

Les clés de l'école inclusive

Adeline Michel
Fabienne Ramond

Parce que le métier de coordonnateur est avant tout un travail d'équipe, parce qu'il s'inscrit profondément dans une démarche collective, nous tenons à remercier tous les partenaires éducatifs qui ont accepté de témoigner, de partager avec nous leur pratique.

Merci également à nos proches pour leur soutien sans faille et leurs relectures.

Merci enfin aux éditions RETZ pour avoir rendu possible un projet autour de ce merveilleux métier.



Cet ouvrage suit l'orthographe recommandée par les rectifications de 1990 et les programmes scolaires. Voir le site <http://www.orthographe-recommandee.info> et son miniguide d'information.

ISBN : 978-2-7256-3885-0

© Retz 2020

Direction éditoriale : Céline Lorcher

Édition : Claire Cabaret

Conception de la maquette (intérieur et couverture) : Nicolas Piroux

Mise en page : Alice Nussbaum

Corrections : Isabelle Meslin

Photographies : Adeline Michel (intérieur) Istock (couverture)

Introduction	7
Sondage	10
C'est vous qui le dites!	13
Carte mentale sur l'ULIS-école	14

Partie 1 – Enseigner = adapter

1 – L'enseignant	19
Adapter les programmations	19
Adapter, différencier	30
L'enseignement explicite	42
La posture et les gestes professionnels	52
La place du numérique	61
Les projets	66
2 – L'élève	71
La fatigabilité et le respect des rythmes	71
La gestion des comportements	77
La place de la manipulation	85
Les outils de l'élève	90
Les plans de travail	96
3 – L'environnement	105
Les affichages	105
La classe flexible	110

Partie 2 – Coopérer = communiquer

1 – Dans l'école	118
Les AESH	118
Les collègues	132
L'IEH et le fonctionnement de l'ULIS	139
Le psychologue « scolaire »	145

2 – Hors école.....	149
Les parents	149
L’enseignant référent	158
Les différents partenaires	163

Partie 3 – Évaluer

1 – Les évaluations initiales	173
Les observations initiales	173
Observer : le recueil d’indices	177
Définir les niveaux et profils	188
2 – Les évaluations au long cours.....	198
Évaluer pour définir et ajuster	198
Évaluer les inclusions	207
Mesurer d’autres progrès significatifs	213
Les outils de l’évaluation	218

Partie 4 – Inclure

1 – Préparer, anticiper	225
Les formes d’intervention pédagogiques du coordonnateur en ULIS	225
Les différents projets d’accompagnement	232
Préparer l’inclusion	242
Les emplois du temps	248
2 – Ajuster	257
Apprendre à apprendre : méthodologie et métacognition	257
Le lien entre les espaces d’apprentissage	264

Partie 5 – Orienter

1 – Les modalités de l’orientation : le cadre légal..... 273

Les rôles de la MDPH et de la CDAPH..... 273

L’Équipe de suivi de scolarisation (ESS)..... 279

2 – Les enjeux de l’orientation 286

Communiquer avec les parents 286

La scolarisation en ULIS et après... ? 291

Conclusion 295

Annexes 297

Le CAPPEI 298

Glossaire des sigles..... 307

Bibliographie et sitographie 308

Bibliographie des auteurs..... 319

Le calendrier d'une année en ULIS (année 1)

P1

Évaluations diagnostiques et 1^{res} observations
Création des emplois du temps individuels et des projets d'inclusion + celui du dispositif et celui des AESH (avec rappel des missions)
Élaboration des fiches navette et des fiches profil
Récapitulatif des prises en charge extérieures et edt associés
Réunion de rentrée et rencontre parents (+ assurance, fiche d'urgence, etc.)
Programmation période 2

P2

Analyses plus fines des évaluations et élaboration des documents de mise en œuvre des PPS (vacances d'automne) + PPC ou PPI (selon les académies)
Rédaction du projet de fonctionnement
Bilans psy et ESS des élèves orientables en fin d'année (+ GEVA-Sco)
Programmation période 3 et bilan P2 (réajustements)
Commencer à remplir les LSU du 1^{er} semestre (vacances de Noël)

P3

Programmation période 4 et bilan P3 (réajustements)
Poursuite des ESS pour les réexamens (rencontre préalable avec les partenaires extérieurs)
Remise des LSU du 1^{er} semestre (si 2 remises dans l'année)

P4

Programmation période 5 et bilan P4 (réajustements)
Poursuite des ESS pour les réexamens (rencontre préalable avec les partenaires extérieurs)

P5

Rédaction du rapport d'activité
Rencontres et visites des futurs élèves et de leur famille
Visite du collège pour les futurs collégiens
Remise des LSU du 2^d semestre (si 2 remises dans l'année)
Répartitions et 1^{ers} projets d'inclusion pour la prochaine rentrée

Vacances

Programmation période 5 et bilan P4 (réajustements)
Poursuite des ESS pour les réexamens (rencontre préalable avec les partenaires extérieurs)

Tout au long de l'année : projet de sensibilisation au handicap, rencontre parents + réévaluation des besoins et ajustement des inclusions

Introduction

À ceux qui s'y plaisent, à ceux qui s'y plaisent moins, à ceux qui n'y feront qu'un bref passage, à ceux pour qui l'ASH sera l'aventure d'une vie, cet ouvrage répond à de nombreuses interrogations, lève des doutes, rend concrètes et fait vivre les différentes dimensions de l'adaptation des enseignements et de l'organisation du dispositif d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Cet ouvrage permet de prendre la mesure des multiples facettes des missions de « coordonnateur » et des enjeux liés à sa fonction au sein de l'école.

Chaque enseignant, spécialisé ou du milieu ordinaire, sensible à la question des différences et de l'inclusion scolaire aujourd'hui, y trouvera des analyses théoriques et pratiques pour éclairer ces thématiques « extra-ordinaires ». Les pistes de réflexion et les outils concrets qui sont proposés répondent aux besoins des enseignants qui se destinent à devenir enseignants spécialisés comme à ceux qui accueillent les « élèves ULIS » dans leur classe.

L'École inclusive

L'**inclusion scolaire** est devenue un terme fort ces dernières années, et la notion d'**éducation inclusive** assigne une visée humaniste à la scolarisation. Depuis la loi de 2005, le handicap n'est plus considéré comme un élément caractérisant à lui seul une personne. L'expression « en situation de handicap » met en exergue l'importance des facteurs environnementaux pour compenser et/ou limiter les effets du handicap sur les apprentissages scolaires, puis l'insertion sociale et professionnelle de l'élève et du futur adulte. La loi de 2005 a également initié la notion de projet de vie, donnant une dimension plus vaste au parcours scolaire de l'enfant, de l'adolescent. L'accessibilité, le droit à la compensation et la participation à la citoyenneté en sont les piliers.

La première acception du terme d'inclusion met l'accent sur la non-discrimination des personnes en situation de handicap, à l'École ou dans la société. Mais c'est dans la loi du 8 juillet 2013, loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, qu'apparaît le principe d'inclusion scolaire pour TOUS les enfants.

La définition actuelle de l'inclusion scolaire renforce l'affirmation selon laquelle, au nom du **principe d'éducabilité**, tous les enfants peuvent apprendre. Chaque élève doit être accueilli et ses besoins pris en compte en mettant en œuvre les adaptations nécessaires à son inclusion scolaire. **La scolarisation en milieu ordinaire est favorisée**, et le coordonnateur en ULIS joue un rôle central dans la mise en œuvre des différents projets personnalisés de scolarisation. Mais tout

enseignant d'un établissement du 1^{er} ou 2^d degré comptant un dispositif ULIS dans ses locaux, ou qui accueille et scolarise un élève en situation de handicap dans sa classe, est confronté à ces questionnements et enjeux : il a pour mission de faire vivre l'inclusion. En effet, dans la mesure où les ULIS sont dotées d'un projet lié au projet d'école ou d'établissement, elles concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.

Fortes de nombreuses années d'expérience en tant qu'enseignantes spécialisées puis en tant que coordonnatrice et conseillère pédagogique, nous développons ici le fruit de nos recherches et analyses afin de proposer quelques clés pour faire vivre ce concept d'école inclusive¹.

Le dispositif ULIS

Les Unités localisées d'inclusion scolaire sont des dispositifs implantés en milieu ordinaire au sein des écoles, collèges ou lycées, au service des élèves en situation de handicap.

Ces élèves peuvent présenter des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Ces élèves sont inscrits dans la classe ordinaire correspondant approximativement à leur âge et où ils réalisent une partie de leurs apprentissages, selon leurs possibilités, leur profil, leurs besoins et leurs fragilités. Et ils bénéficient en parallèle d'une scolarisation en ULIS, selon les prescriptions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) inscrites sur leur projet personnalisé de scolarisation. **Le dispositif ULIS vient dès lors en appui de la scolarisation ordinaire.** Le coordonnateur y accueille les élèves pour un travail plus individualisé, en tenant compte du rythme d'acquisition de chacun.

Le coordonnateur en ULIS

Avec la naissance des ULIS est apparu un nouveau métier au sein de nos écoles, collèges et lycées : celui de coordonnateur. Cet enseignant spécialisé s'est vu attribuer de nombreuses missions et un rôle majeur dans l'inclusion des élèves porteurs de handicap.

Les enseignants d'ULIS-école sont avant tout des professeurs : ils proposent **des modalités d'apprentissage et d'enseignement adaptées et personnalisées** à chacun des élèves qui y sont orientés, en fonction de leurs besoins éducatifs

1. Nos parcours professionnels respectifs nous ont conduit à enseigner quasi exclusivement dans le 1^{er} degré, nous avons dès lors choisi de centrer le propos de cet ouvrage sur les spécificités des ULIS-école.

spécifiques. Les apprentissages scolaires, sociaux, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication sont des priorités incontournables.

Les enseignants d'ULIS-école sont aussi **coordonnateurs du dispositif**. Ce rôle est essentiel pour accompagner chaque élève en fonction de ses potentiels et de ses difficultés, pour concrétiser son inclusion à l'échelle de l'école toute entière, et vis-à-vis des parents et des différents partenaires.

Pour ces missions, l'enseignant-coordonnateur pourra être épaulé par une aide humaine, un AESH qui, comme les autres membres de l'équipe éducative, va œuvrer auprès des enfants pour la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation.

Les ULIS-école doivent permettre le développement et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale de chaque élève qu'il accueille. En effet, la finalité de leur parcours de scolarisation consiste en un véritable projet d'insertion personnelle et professionnelle, qui doit pouvoir se concrétiser.

Nous présentons ainsi une série de **supports créés et expérimentés** pour ces enfants, élaborés tout au long de nos parcours respectifs auprès des élèves et des adultes, pour contribuer à faire de leur parcours scolaire un parcours de réussite.

Cinq thématiques constituent les clés d'un parcours inclusif

Dans cet ouvrage sont spécifiquement abordées les caractéristiques des pratiques pédagogiques dédiées aux **enfants de 6 à 12 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC)** et orientés en ULIS-école. Le lecteur pourra y découvrir différentes thématiques au gré de ses besoins et des situations rencontrées au fil de l'année.

Ces thématiques s'articulent autour de cinq verbes d'actions qui constituent les clés d'un parcours inclusif de qualité.

Une première partie est ainsi très largement consacrée à l'aspect « **Enseigner** », pour un groupe d'enfants d'âges et de niveaux différents, allant de la maternelle au CM2. En effet, travailler en ULIS implique certes de coordonner mais également d'enseigner au quotidien à ce public spécifique.

Les parties suivantes développent les autres thématiques de l'inclusion, en référence aux Instructions officielles et au référentiel de l'enseignant spécialisé, à savoir comment :

- « **adapter, différencier** », dans et hors le dispositif pour répondre aux besoins de tous ;

- « **coopérer** » avec des partenaires variés afin de favoriser une prise en charge globale cohérente et une mise en œuvre efficace des projets personnalisés de scolarisation ;
- « **inclure** », en rendant possible une nouvelle logique d'école inclusive dont le maître mot serait l'éducabilité, de celle qui « laisse ouverte la possibilité d'un changement, d'une réussite² » ;
- « **orienter** », en prenant part à la demande institutionnelle d'une orientation et d'un projet de vie adapté à chacun.

Pour chacun de ces défis passionnants, de **nombreuses pistes théoriques et pédagogiques ainsi que des outils concrets** sont proposés au fil de l'ouvrage.

Ce livre-outil n'a nullement vocation à dire ce qui est bien ou ce qui devrait être, encore moins à juger ou invalider les pratiques des uns ou des autres, mais simplement à mettre en avant ce qui existe, ce qu'il est possible de faire, ce qui se pratique efficacement ici et là.

Le défi de chaque coordonnateur est grand, ses missions sont multiples et il doit apprendre à évoluer dans un monde où les directives sont nationales mais les pilotages académiques, engendrant ainsi de multiples déclinaisons de ce même métier. Les diverses manières d'incarner ce rôle composé de créativité, de rigueur, d'organisation et de bienveillance se rejoignent autour de la nécessaire ambition à avoir pour chaque enfant, autour de l'indispensable prise en compte des enjeux du handicap au sein de l'École.

Sondages

Le premier sondage a été réalisé sur les réseaux sociaux lors des attributions de postes de fin d'année scolaire. Le second sondage a été fait plusieurs mois après la prise de fonction du poste de coordonnateur pour pouvoir comparer la vision avant la prise de fonction et celle du coordonnateur en activité.

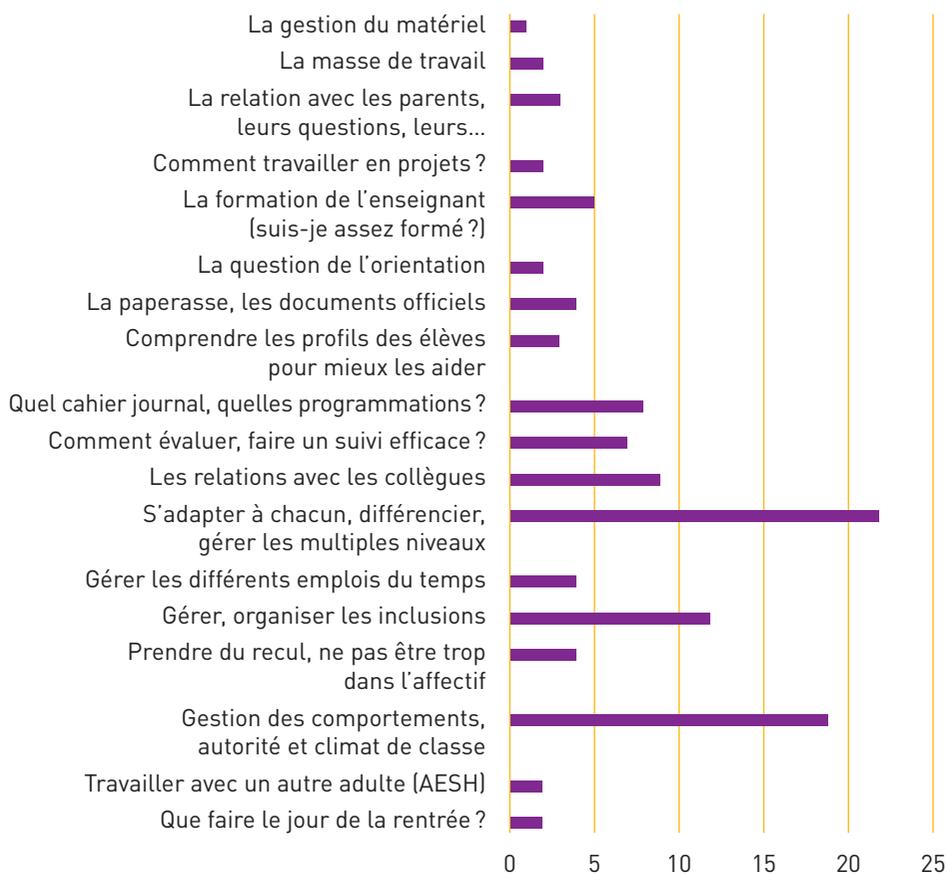
Premier sondage posé à un panel d'enseignants

Quels ont été vos premier(e)s questionnements, craintes lorsque vous avez appris que vous alliez enseigner en ULIS ?

Environ 50 enseignants ont répondu (y compris des enseignants non nommés en ULIS mais qui souhaitent exprimer quels auraient été leurs inquiétudes et questionnements).

2. Meirieu Philippe, *Le pari de l'éducabilité*, ENPJJ, 2008.

Craintes et questionnements de l'enseignant(e) nommé(e) en ULIS



En amont de la prise de fonction sur un poste de coordonnateur, ce premier sondage laisse apparaître deux principales craintes :

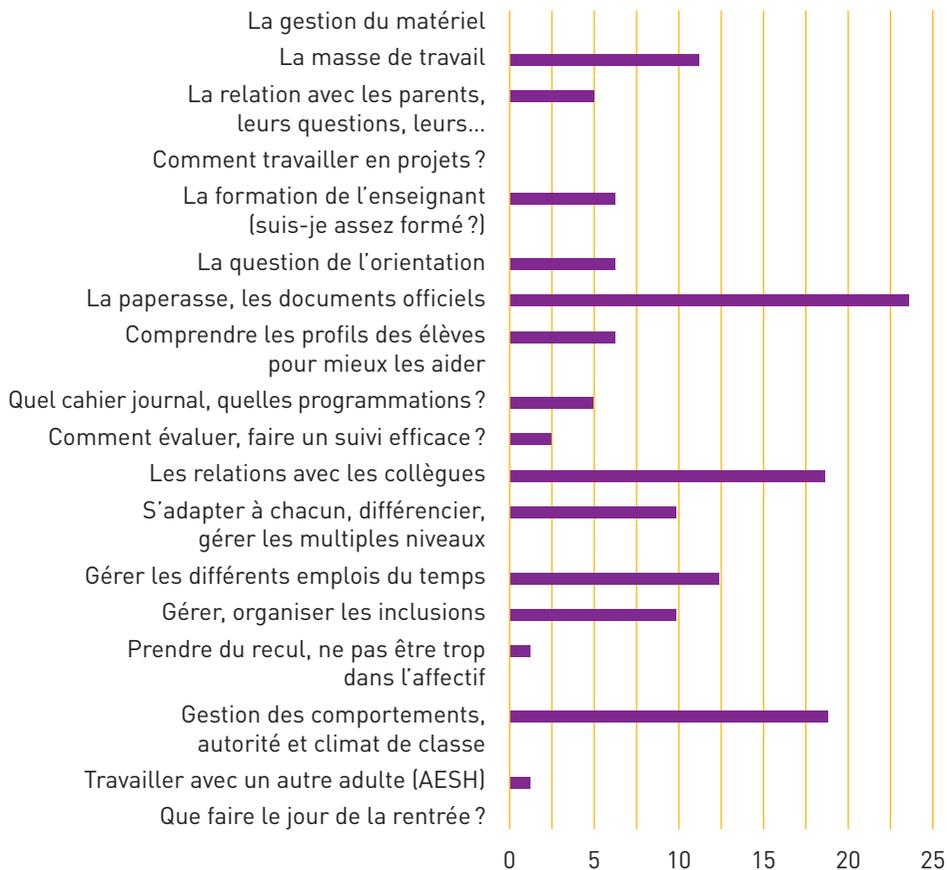
- la gestion de l'hétérogénéité ;
- la gestion des comportements.

On les retrouve donc en première ligne des questionnements partagés par tous les enseignants, qu'ils exercent dans le spécialisé ou non.

La gestion et l'organisation des inclusions apparaît seulement dans un 3^e temps.

Deuxième sondage à la fin de l'année :

Quelles ont été finalement vos principales difficultés tout au long de l'année ?



Une fois en poste, et après quelques mois d'exercice, ces mêmes enseignants mettent en avant d'autres difficultés, parfois insoupçonnées comme :

- la charge administrative liée à un nombre important de formulaires et documents officiels ;
- ou encore les difficultés de relation avec les collègues.

Ces deux points forment les points saillants de ce sondage. Les questionnements liés à la gestion des emplois du temps et à la charge de travail importante ressentie par le coordonnateur apparaissent juste après.

Cela relègue la gestion des comportements et l'hétérogénéité à la 5^e place à égalité.

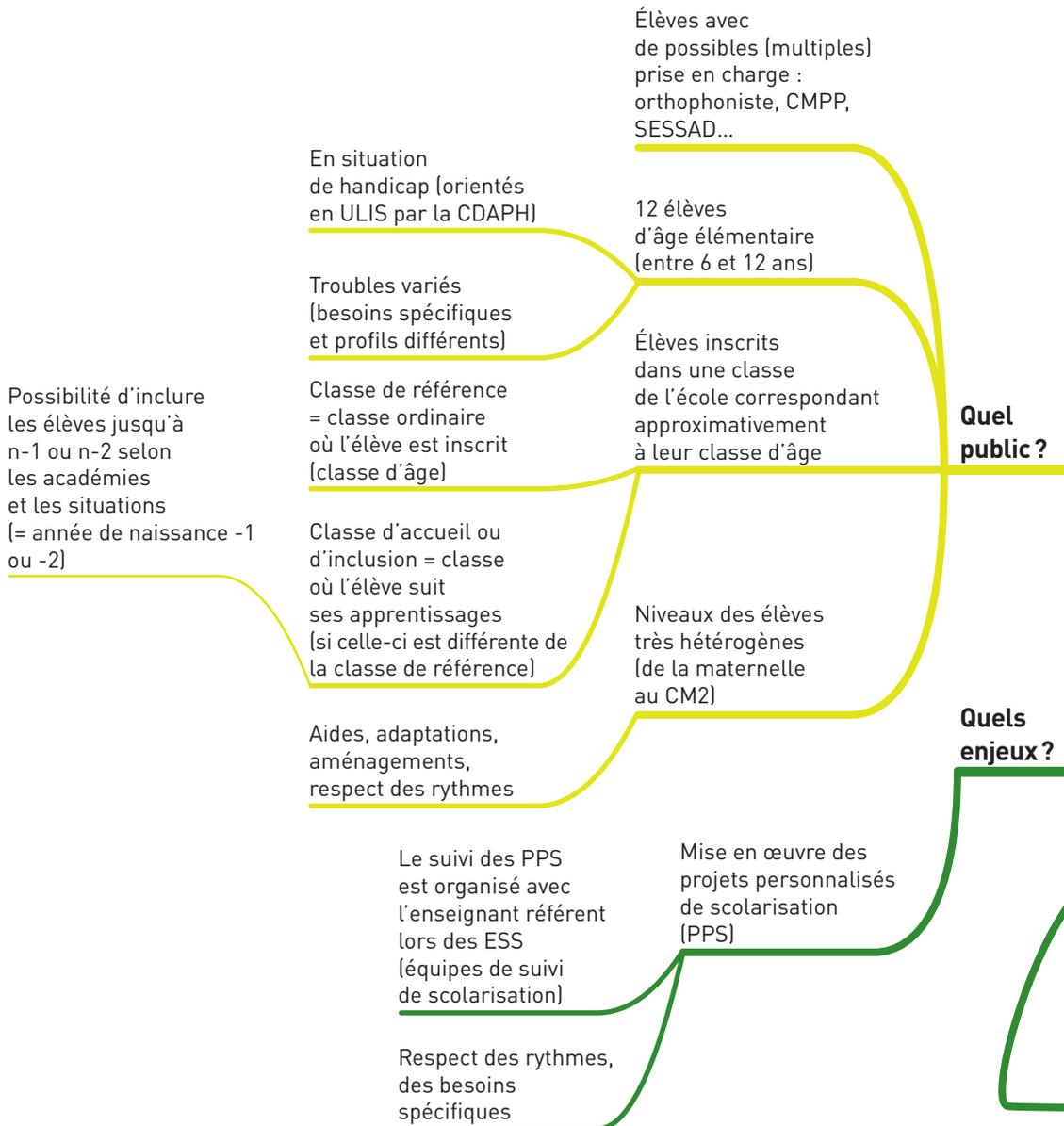
Alors que les premières inquiétudes étaient tournées vers la gestion des élèves, on s'aperçoit que les **difficultés principales évoquées une fois en poste relèvent du rôle de coordonnateur**, des missions qui sont les siennes au-delà de son dispositif.

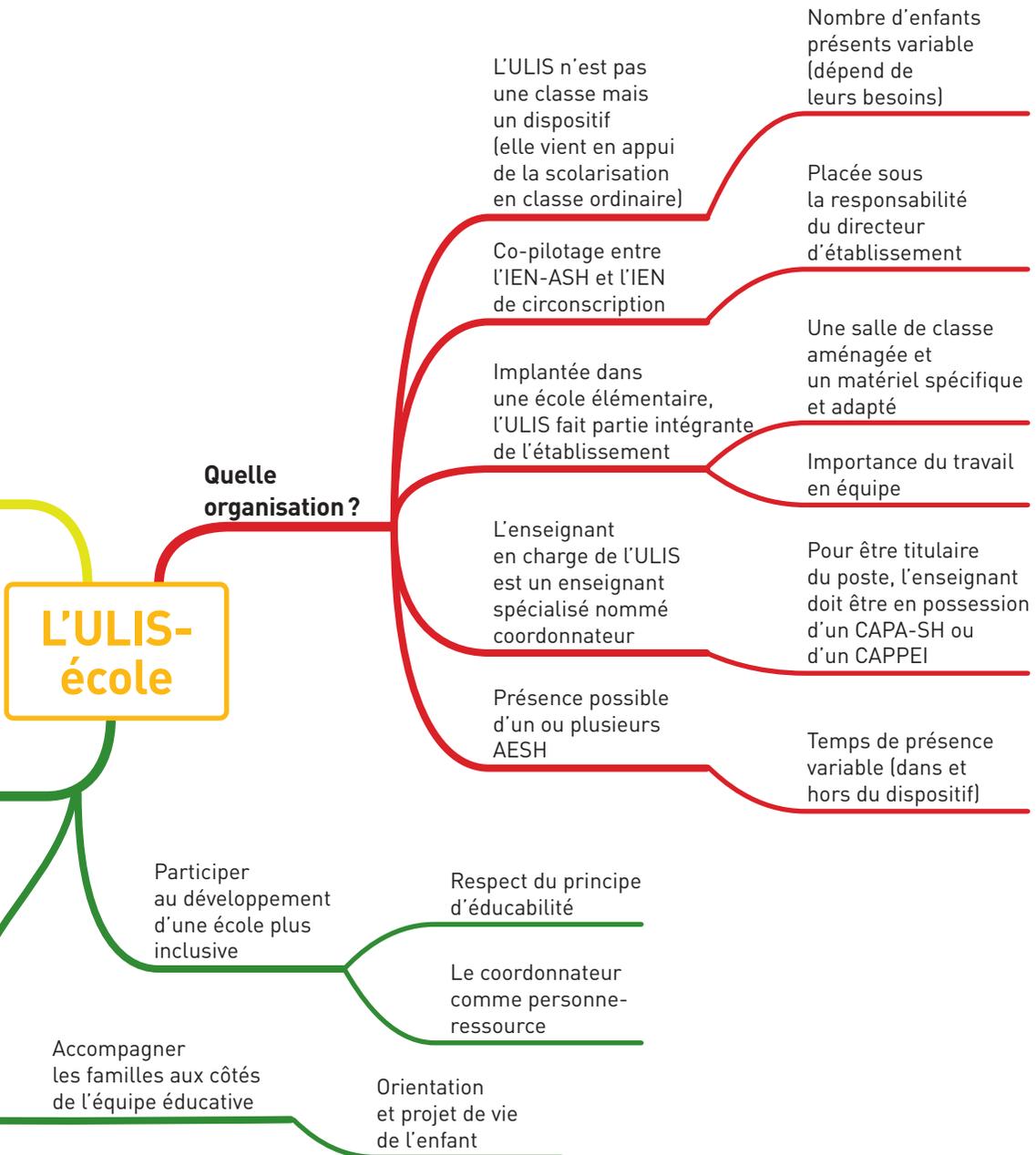
C'est vous qui le dites !

Plus de la moitié des professeurs des écoles nommés sur un poste spécialisé ne l'ont pas choisi. Pourtant, à l'issue de la première année, les 2/3 d'entre eux décident de poursuivre l'aventure, et ce, pour de multiples raisons :



Carte mentale sur l'ULIS-école





Enseigner = adapter

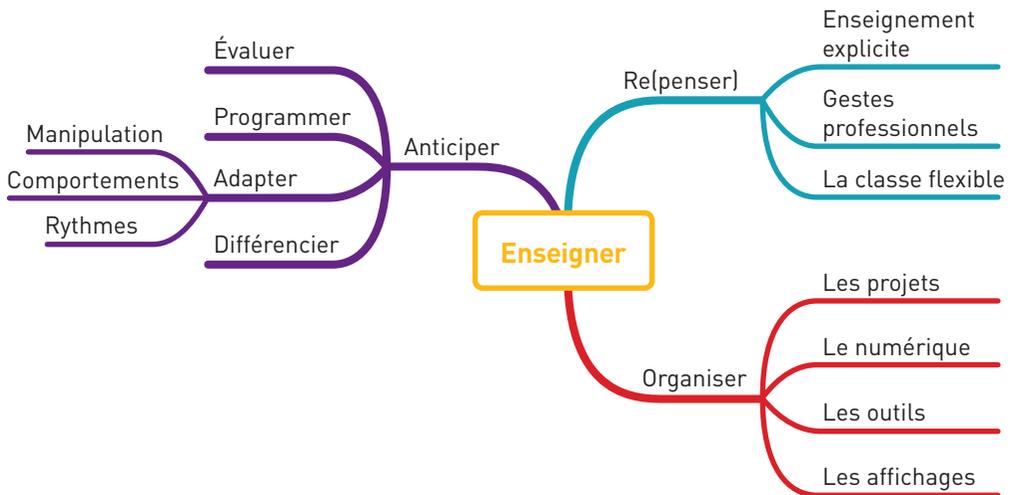
1. L'enseignant
2. L'élève
3. L'environnement

L'annonce de la nomination en ULIS

Cette première partie répond aux questions d'ordre général auxquelles sont confrontés tous les enseignants lorsque arrive la première nomination en ULIS, qu'elle ait été demandée dans le cadre des opérations d'affectation sur poste, ou qu'elle soit imposée. Ce moment correspond souvent à de grandes interrogations, voire inquiétudes, alors que se profilent la future découverte des enfants en situation de handicap et les perspectives de construction des contenus.

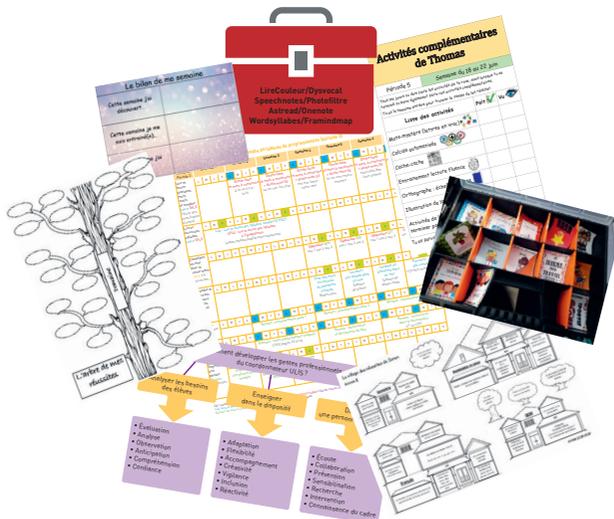
Dans un premier temps, il sera rassurant de se plonger ou se replonger dans les différents domaines disciplinaires des cycles 1 et 2, pour amorcer des trames de contenus scolaires, et de réfléchir à ce qu'implique l'enseignement dans un dispositif spécialisé.

Les multiples déclinaisons de l'acte d'enseigner



Dès la rentrée, les élèves donneront corps à ces représentations initiales. Leurs caractéristiques, leurs besoins, leur curiosité, leur volonté d'apprendre et d'être élève deviendront des éléments concrets à prendre en compte. Il s'agira alors de concilier les préparations pédagogiques imaginées dans l'intervalle entre la nomination et la prise de fonction, avec la réalité.

Il sera également possible de créer le cadre propice aux apprentissages, cadre dont on connaît l'importance majeure pour que les élèves se sentent en sécurité et qu'il puisse nourrir leurs démarches cognitives.



Adapter les programmations

Lors de la nomination sur un dispositif ULIS, au premier plan des épineuses interrogations face à la prise de fonction, résident, celles que représentent l'élaboration des contenus à transmettre, ainsi que la gestion des différents apprentissages disciplinaires tout au long des différentes périodes de l'année.

Contrairement aux classes ordinaires, il n'existe pas de programme tout fait, adapté et prévu pour l'ULIS, ou pour chacun des élèves orientés. Il est important de rappeler que les élèves doivent bénéficier d'un enseignement tel que défini par les programmes des Instructions officielles, et que depuis la loi de 2005¹, le droit à l'inclusion en milieu ordinaire engendre la nécessité de se conformer autant que possible à ces programmes.

Les premiers questionnements

Différentes questions se posent alors :

- Comment prévoir les contenus disciplinaires pour les élèves d'ULIS à la rentrée ?
- De quels contenus auront-ils besoin lorsqu'ils restent au sein du dispositif, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas en inclusion ?
- Comment concilier l'avancée des apprentissages dans le dispositif ULIS et en parallèle ceux qu'ils réaliseront en classe ordinaire ?
- Quelle cohérence construire dans ce va-et-vient entre les deux ?
- Comment mesurer les progrès réalisés dans l'une ou l'autre modalité de scolarisation ?

Objectifs recherchés

- Établir des programmations permettant d'assurer une cohérence dans les apprentissages.
- Construire des outils de progression correspondant aux besoins et aux capacités des élèves.

1. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour approfondir :

- Programmes de l'école maternelle : <https://www.education.gouv.fr/pid24321/les-programmes-de-l-ecole-maternelle.html>
- Programmes des enseignements en cycle 2 et 3 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987

Contexte, enjeux et possibilités

Dans un premier temps, pour répondre à ces différentes questions, il s'agit de se référer aux programmes officiels du cycle 1. Les profils spécifiques des élèves, leurs besoins mais surtout l'hétérogénéité de leurs compétences et acquisitions engendrent la nécessité de revenir aux fondamentaux du cycle 1², pour les vérifier, les conforter, et aller plus loin lorsqu'ils sont acquis de manière durable. On pourra ensuite développer les notions abordées au cycle 2, voire au cycle 3.

Rappelons ici que les indications ministérielles³ définissent un cadre national qui s'applique bien évidemment aux élèves d'ULIS : apprendre à « lire, écrire, compter et respecter autrui »⁴. Ces priorités sont même cruciales pour ces élèves en ce qu'elles représentent la perspective d'un accès futur à l'autonomie et à l'indépendance personnelle et professionnelle. Comment vivre aujourd'hui en société si l'on ne sait pas suffisamment lire, écrire, compter ? Ces trois objectifs doivent rester la priorité absolue des contenus à faire acquérir à tout élève d'ULIS, quels que soient la nature de leur handicap, et le degré de ce handicap.

Pour faire face à ces enjeux majeurs, dans un premier temps, l'enseignant pourra se référer aux didactiques générales dans les différents domaines. Découvertes en formation initiale, ou au cours des premières années d'enseignement, les notions et compétences à acquérir restent transférables en ULIS-école. On peut anticiper les notions que l'on souhaite aborder avec ses élèves. Pour ce faire, il convient de mettre en place différentes **progressions et programmations** dans les domaines que sont les « lire-écrire-compter-respecter autrui ».

Ces deux notions sont abondamment abordées en formation initiale puis, lors des visites de classe par les formateurs (maîtres d'application, conseillers pédagogiques, inspecteurs...), à l'occasion des animations pédagogiques, mais elles restent parfois floues et nécessitent donc une clarification.

2. <https://www.education.gouv.fr/pid24321/les-programmes-de-l-ecole-maternelle.html>

3. https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987

4. <https://www.education.gouv.fr/cid129644/4-priorites-pour-renforcer-la-maitrise-des-fondamentaux.html>

Définition des notions⁵

Progression	Programmation
De manière générale : « Développement par degré, régulier et continu. <i>Acheminement, progrès.</i> »	De manière générale : « Action de prévoir et d'organiser quelque chose. <i>Planification.</i> »
Déclinaison pédagogique de ces définitions	
La progression des apprentissages est définie par les Instructions officielles qui, au sein des documents d'accompagnement des programmes, et avec les compétences de fin de cycle, prévoient ce développement continu et progressif des notions, avec un degré de difficulté croissant. Les progressions ont un caractère relativement « universel ».	La programmation des objectifs, activités et contenus relève de la responsabilité et de la professionnalité des enseignants. Il s'agit d'une harmonisation entre les Instructions officielles et les réalités de leur groupe-classe, ou des profils spécifiques de leurs élèves. Les programmations sont construites dans une optique temporelle. Elles ont un caractère très spécifique.
Les progressions sont le cadrage officiel des apprentissages et en cela favorisent, surtout en ULIS, la construction d'une vision globale de ce vers quoi on va amener chaque élève, en tenant compte de son rythme d'acquisition.	Les programmations sont un outil pédagogique certes obligatoire mais surtout incontournable qui donne une visibilité et une cohérence dans le temps aux actions menées, selon les situations, pour une période, pour l'année.

À noter : Il est impératif de rédiger à l'avance des progressions et des programmations, à titre indicatif. Il sera tout aussi impératif, ensuite, de les faire évoluer en fonction des capacités, compétences, profils et besoins des élèves. Elles seront un guide pour l'action pédagogique et un recueil précieux de données objectives pour mesurer le suivi des progrès de chaque élève (→ *Mesurer d'autres progrès significatifs*, p. 213).

Que faire? Comment faire?

Comment concevoir une programmation à moyen terme pour chaque élève du dispositif?

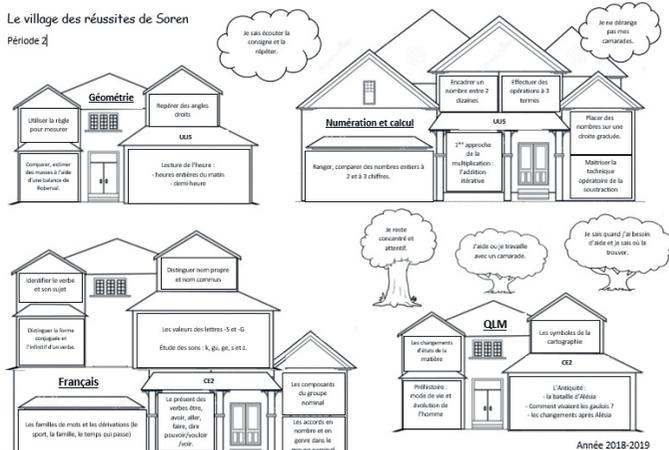
Afin d'être au plus près des besoins et des capacités de chaque élève, il est nécessaire de construire des programmations pour chacun d'eux. Comme il est difficile de prévoir la vitesse d'acquisition des élèves en situation de handicap, il semble périlleux de chercher à établir une programmation sur l'année, surtout lorsque l'on connaît peu ses élèves. Une approche par période permet un ajustement plus régulier et offre

5. Définitions issues du Nouveau Petit Robert 2007.

une souplesse indispensable à la prise en compte des rythmes des élèves de l'ULIS. Les compétences travaillées dans les classes de référence peuvent y figurer afin de donner une vision globale des compétences abordées dans et hors du dispositif.

Voici une forme de programmation par période et par élève :

Partie 1 – doc 1 et 1 bis



Chaque maison représente un domaine d'apprentissage :

- sur le perron est indiqué si les compétences sont travaillées en ULIS ou en classe de référence ;
- chaque fenêtre correspond à une compétence disciplinaire, les arbres et les nuages représentent les compétences transversales.

Ce type de programmation a une double fonction :

- programmer les apprentissages pour chaque élève et à chaque période en liant enseignement ordinaire et spécialisé ;
- suivre les progrès à la manière d'un cahier de progrès (→ *Les outils de l'évaluation*, p. 218).

Comment concevoir une programmation à moyen terme pour l'ensemble des élèves du dispositif ?

En élaborant un tableau à double entrée, par période. Dans ce tableau, le coordonnateur va répartir les compétences retenues pour chaque élève dans la programmation individuelle (voir le village des réussites de Soren ci-dessus) en tenant compte des jours et des temps de présence de chacun dans le dispositif.